

Aperçu sur le collectif départemental « SANTÉ, PRÉVENTION ET TRAVAIL »



Garder le moral, veiller sur sa santé et sur celle des autres devient chaque jour de plus en plus nécessaire pour faire face.

La vie militante et la vie au sein d'une CGT à la fois combative et accueillante n'y échappent pas non plus. Au moment où de grandes luttes collectives nous attendent pour la sauvegarde et l'amélioration de la protection sociale de plusieurs générations, la santé s'avère aussi et en premier lieu une affaire individuelle !

C'est sans doute pourquoi, à y regarder de plus près, intervenir syndicalement sur les questions de souffrances au travail n'est pas chose facile. Et pourtant ! Beaucoup de ces questions font la une des médias : harcèlement moral, risques industriels majeurs du type « AZF », sites industriels pollués. En

prime : à chaque fois qu'il est question de « sécurité » ou d'« environnement » les menaces sur l'emploi ne sont pas loin... Sans parler de questions plus directement vécues au quotidien, comme le manque de reconnaissance au travail.

Prévenir ces risques complexes de souffrance multiforme, physique ou mentale : une nécessité pour un syndicalisme de proximité, offensif et solidaire.

Initiée à l'origine par la commission départementale UGICT 69, le « collectif départemental santé, prévention et travail » permet aux militants qui y participent de partager leurs préoccupations et leurs expériences en ce domaine.

Nous ne savons pas que « le harcèlement moral » prendrait la place qu'il a prise. Nous restons d'ailleurs prudents et pensons que cette réalité, qui continue à nous mobiliser, n'est qu'une des parties visibles d'un iceberg : la mauvaise santé du travail lui-même !

De fait, au fur et à mesure de nos confrontations, l'objet de notre travail prend une forme moins restreinte et plus opérationnelle.
Pour nous :

Aujourd'hui, l'objectif stratégique pour nos bases CGT consiste à :

Mieux cerner les conditions de « la promotion de la santé au travail » afin d'améliorer notre intervention syndicale en prévention. Il s'agit également de faire entrer dans les moeurs (dans la culture d'entreprise comme dans la culture syndicale) une définition de la prévention incluant également la prévention des risques pour l'efficacité et la pérennité des systèmes de travail, donc des emplois.

Trois points forts se dégagent du travail de ce collectif

- Au départ il y a un but clair. Il faut la volonté de se mettre ensemble pour résoudre des difficultés à la fois normales et surmontables, rencontrées et quelque fois redoutées par nos militants, y compris chez les élus CHSCT Comment intervenir de manière « armée » dans des situations de travail dégradées, où « le vécu », le « subjectif », envahit tout. En effet, dans ces « cas », l'« affectif » domine a priori tout le champ d'action. L'intervention et la médiation syndicale ont du mal à se frayer un chemin plus « objectif » et plus collectif. En fin de compte, ces situations de travail, exposent le cégétiste à un dilemme choisir entre le risque d'une intervention « mal sentie »... ou l'évitement d'une intervention pourtant attendue de la part d'une organisation responsable et solidaire ?
- On ne peut vraiment s'emparer efficacement de ces questions concrètes et impliquantes qu'en partageant et confrontant vécu et expériences dans un espace syndical propice. Quand ils existent, de tels lieux fournissent aux militant(e)s un outil irremplaçable pour avancer en confiance sur des sujets complexes, certes, mais tout à fait à leur portée. Il nous faut donc favoriser l'éclosion de ce type d'espaces d'échange, de formation et de proposition.
- Cette confrontation interprofessionnelle entre syndiqué(e)s CGT gagne beaucoup à s'accompagner d'une démarche interdisciplinaire avec des praticiens (médecins, ergonomes, etc.) et des chercheurs en sciences de l'homme au travail. Une précision cependant s'impose. Si en matière d'analyse et d'évaluation des conditions de travail et des risques il est normal de parler d'« expertise », celle-ci doit s'imposer et s'articuler à deux niveaux
 - l'expertise « experte » des praticiens et chercheurs du travail humain
 - l'expertise « syndicale » des travailleurs eux-mêmes

La santé et la prévention c'est l'affaire de chaque salarié(e), comme c'est l'affaire de chaque collectif syndical. Dans les deux cas la santé ne se délègue pas.

C'est dans cet esprit que l'UD CGT 69 et ce collectif animé par l'UGICT CGT 69 se proposent d'organiser en octobre 2003 une «Conférence départementale des CHSCT » afin de valider cette démarche et développer les propositions qui lui fourniront l'ampleur nécessaire.

Mars 2003, le collectif «Santé, Prévention et Travail » CGT 69